

Ligue du Droit International des Femmes (LDIF)

Objet : promouvoir un droit international des femmes indépendamment des zones géographiques, des histoires spécifiques et des cultures, et dénoncer toutes les formes de discrimination, de persécutions ou d'agressions sexistes dont sont victimes les femmes ou les enfants de sexe féminin.

Email : w113111@club-internet.fr

Fondatrices

- Simone de BEAUVOIR (première présidente)
- Annie SUGIER et Anne ZELENCKY

Bureau 2003

- Présidente 2003 : Annie SUGIER
- Secrétaire : Claudine GUIGNARD-MURAT
- Trésorière : Yolande PELIZZARI

Moyens d'action

a) *Actions de solidarité sur le terrain*

b) *Actions de dénonciation au niveau international* (en particulier Europe, Nations Unies) et national (pouvoirs publics)

c) *Actions de caractère juridique* (constitution de partie civile)

La LDIF s'est manifestée au cours des vingt dernières années par des actions centrées sur le "choc des cultures" qui s'est traduit, pour les femmes les plus défavorisées, par une régression de leurs droits. C'est pourquoi la LDIF a mené des actions sur le terrain : lutte avec les mères françaises et maghrébines (appelées les "mères d'Alger") dont les enfants avaient été enlevés par le conjoint algérien, action contre le retour forcé de jeunes filles de la deuxième génération pour être mariées dans leur pays d'origine (par exemple lors de l'enlèvement au Lycée de Meaux de Leïla Chalabi), lutte contre l'excision (par des procès contre les exciseuses et les parents responsables de l'excision de leurs petites filles), action contre la ségrégation pratiquée dans les pays islamistes en dénonçant la présence de délégations sportives non mixtes aux Jeux Olympiques (par exemple manifestations lors des jeux olympiques à Atlanta en 1996, à Sydney en 2000), actions de solidarité avec les femmes afghanes (participation à la Conférence de Duchambe en 2000 et de Kaboul en 2002 sur les sorts des femmes afghanes)

Pour mener ces actions, la LDIF a créé des associations spécialisées :

- **Solidarité aux mères des enfants enlevés,**
- **Solidarité Femmes du Maghreb et d'Europe,**
- **Atlanta-Sydney-Athènes+.**

Le plan d'action de la LDIF est aujourd'hui (2003) le suivant :

a) *relancer la demande d'élargissement* du statut de réfugié(e) aux persécutions dues à l'appartenance à un sexe ;

La première revendication de la LDIF lors de sa création a été en effet l'élargissement de la Convention de Genève sur le statut de réfugié(e) aux cas de persécutions à l'encontre des femmes du fait de leur appartenance à un sexe. Aucun État n'a encore accepté de la soutenir. Or, jusqu'à présent, l'accès au statut de réfugié(e) se limite à toute personne qui craint " avec raison d'être persécuté du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques " (cf. article du Monde de Juin 1983 " les princesses mortes ").

b) *Poursuivre la dénonciation de la ségrégation* pratiquée dans les pays islamistes en demandant que la première délégation de l'Afghanistan post-tabliban aux Jeux Olympiques d'Athènes comprenne au moins une athlète femme et en demandant l'exclusion des pays qui excluent encore les femmes, notamment l'Arabie Saoudite.

c) *Poursuivre son soutien à l'organisation NEGAR* – Soutien aux femmes d'Afghanistan, en demandant que la charte des droits des femmes afghanes, élaborée en 2001 par les femmes afghanes elles-mêmes soit incluse dans la nouvelle constitution afghane..

d) *Se solidariser avec la lutte menée par les jeunes filles des quartiers* contre les violences sexistes dont elles font l'objet. En particulier en se constituant partie civile en France dans les procès intentés par ces jeunes filles (ou par leurs familles), pour répondre à la violence dont elles font l'objet dans les banlieues du simple fait qu'elles sont des femmes libres. La première constitution de partie civile aura lieu à l'occasion du procès de l'assassin de Sohane, brûlée vive à Vitry sur Seine en octobre 2002.

La LDIF considère en effet qu'il n'y a pas de différence entre la lapidation d'une femme en Arabie Saoudite ou au Nigéria, ou le meurtre en place publique à coups de Kalachnikov à Kaboul, et la "punition" par jet d'essence et mise à feu de Sohane à Vitry sur Seine. Des petits caïds de banlieue sous l'influence du choc des images montrant des femmes enfermées, voilées, rabaissées, ou par simple volonté de domination, ré-inventent les sources de ségrégation de 50 % de l'humanité. ***Dénoncer ces crimes comme ceux des pays islamistes intégristes relève du même combat.***

& & &

Date de création 23 février 1983 Parution au JO : 15 mars 1983

6 place Saint Germain des Près
75005 PARIS – France

Tél : 33.1.45.49.04.00 – Fax : 33.1.45.49.16.71